



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25073081

Déposé / Reçu le

03 JUIN 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0897 155 374

Nom

(en entier) : AMINTER N.V.

(en abrégé) :

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Avenue Louise 130A - 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2025

Ordre du jour de l'assemblée

Le Président expose l'ordre du jour de la présente assemblée :

I. La désignation d'un commissaire aux comptes de la Société, conformément aux articles 3:58 et suivants du Code des sociétés et des associations (CSA), pour une durée de trois (3) ans.

- Proposition de nomination : le cabinet CdP Petit & Co. srl, représenté par Mme Valérie DENIS, inscrite au Registre public de l'IRE sous le numéro A02067.

- Détermination de la rémunération du commissaire, par an (selon l'offre jointe à la convocation, prévoyant une indexation sur l'Indice des prix à la consommation) est envisagée.

Délibérations et décisions

Après avoir pris connaissance, sur proposition du conseil d'administration de la Société, de l'offre du cabinet CdP Petit & Co. srl, représenté par Mme Valérie DENIS, et après en avoir délibéré, l'assemblée,

DECIDE de nommer :

CdP Petit & Co. srl, représenté aux fins de ce mandat par Mme Valérie DENIS, associée,

ayant son siège social au 6 Square de l'Arbalète à Bruxelles 1170, en qualité de commissaire aux comptes de la société, pour une durée de trois exercices comptables, prenant cours à partir de l'exercice débutant le 1er juillet 2024, et se terminant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant le 30 juin 2027.

Le commissaire exercera ses fonctions conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations ainsi qu'aux normes de révision approuvées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE).

La rémunération du commissaire pour l'exercice de son mandat a été approuvée telle que proposée dans son offre d'honoraires datée du 25 mars 2025

Procuration séparée est donnée à la société Tax Consult Accountancy & Advisory BV, Chaussée de La Hulpe 178, 1170 Watermael-Boltsfort, représentée par Madame Kris Vanhinsbergh avec pouvoir de substitution, pour accomplir toutes les formalités de dépôt et/ou de publication et/ou d'inscription auprès de toute autorité administrative

Tax Consult Accountancy & Advisory srl
Kris Vanhinsbergh
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).